COMMISSION RESTREINTE REGLEMENTS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2019

Présents
Mrs Alain **BOUVIER**, Gérard **DEBOVE et** Michel **MONIOTTE**.

oooOOooo

→ MATCH ARRETE PAR L'ARBITRE

Dossier n° 18577213
Match n° 50229.2
Départemental 3 – Poule A
Saint-Lupicin 1 – Grand Lons ASPTT 1
du 13-04-2019
- Match arrêté par l'arbitre à la cinquième minute suite à la rentrée du joueur CAIDI Camel licence N° 1354010174 de Saint Lupicin non inscrit sur la FMI. Malgré les interventions de l'arbitre, des dirigeants et des gendarmes ce joueur n'a pas pu être refoulé du terrain.
Après examen des pièces figurant au dossier,

Considérant que les faits relèvent du domaine disciplinaire (envahissement de terrain).

La Commission,

- Se dit non compétente pour traiter ce dossier
- Transmet le dossier à la commission de discipline

Le secrétariat transmettra le dossier à la Commission de Discipline

Dossier n° 18577230
Match n° 50422.2
Départemental 4 – Poule A
Champagnole 3 – Courlaoux 2
du 13-04-2019
- Match arrêté par l'arbitre à la quarante sixième minute de jeu : l'équipe de Courlaoux refuse de reprendre le match après la mi-temps.
Après examen des pièces figurant au dossier,
Considérant les conditions particulières : vols commis dans les vestiaires de Courlaoux durant la première mi-temps.

La Commission,
- Confirme le résultat du match acquis sur le terrain : victoire 5 à 0 en faveur de Champagnole C avec Champagnole C : 3 points et Courlaoux : 0 point
- Vu les circonstances très particulières la commission n'inflige pas l'amende réglementaire au club de Courlaoux
- Transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Le secrétariat transmettra le dossier à la Commission de Discipline

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 44 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Gérard DEBOVE
Secrétaire de séance

Michel MONIOTTE
Président de la Cion